

Crédits du ministère

Le 8 décembre, au cours du débat sur les crédits du ministère des Affaires extérieures, en réponse aux interpellations de M. W.C.S. McLure, député progressiste-conservateur de Queens, et de M. G.M. Murray, député libéral de Cariboo, M. Pearson a fait connaître le nombre des fonctionnaires du ministère qui sont affectés à l'étranger; puis il a poursuivi en ces termes:

Les chefs de mission, qu'ils soient ambassadeurs, ministres ou hauts commissaires, sont nommés par le Gouvernement. Les fonctionnaires de nos missions à l'étranger sont tous choisis par la Commission du service civil à la suite de concours.

Nous affectons des Canadiens aux travaux d'écritures, d'administration et de sténographie dans nos bureaux de l'étranger. Nous les recrutons par l'entremise de la Commission du service civil et les formons au ministère en vue de les envoyer à l'étranger. Les postes de subalternes à l'étranger sont parfois remplis par des personnes recrutées sur place; mais, d'une manière générale, les sténographes, commis et membres du personnel administratif sont recrutés au Canada, en vue de leur service en dehors du pays, et formés à cette fin . . . Tout poste comportant une responsabilité quelconque doit être rempli et est rempli par un fonctionnaire canadien.

Discours du trône

Le discours du trône qui a clos, le 10 décembre, la première session de la vingt et unième législature du Canada, renfermait les observations suivantes sur les relations extérieures du Canada:

. . . . Notre pays continue de participer activement aux délibérations des Nations Unies. Bien que cette organisation soit présentement incapable de résoudre le plus important des problèmes politiques qui confrontent l'humanité, elle a réussi à faire face à des situations menaçantes dans plusieurs parties du monde. Au cours de la présente session de l'Assemblée générale, le Canada a été élu au Conseil économique et social.

Il y a lieu de se réjouir que les institutions prévues par le Traité de l'Atlantique-Nord aient été établies et qu'elles assument maintenant les tâches qui leur ont été assignées.

Les nations de l'Atlantique-Nord ne seront vraiment en état de se défendre qui si elles conservent leur puissance et leur stabilité économiques. Le Canada collabore avec d'autres pays, notamment avec le Royaume-Uni et les États-Unis, en vue de résoudre les grands problèmes économiques qui confrontent toujours le monde démocratique . . .

RECONNAISSANCE DE L'INDONÉSIE PAR LE CANADA

Le ministère des Affaires extérieures a publié le 27 décembre 1949 les messages par lesquels le Premier ministre du Canada adresse des félicitations au Premier ministre des Pays-Bas et au Premier ministre des États-Unis d'Indonésie, leur faisant savoir que le Gouvernement canadien accorde la pleine reconnaissance à la République des États-Unis d'Indonésie.